

Insertion : nouveaux territoires zéro chômeur de longue durée



© 2023 Les Echos Publishing

Initiée en 2016, l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » consiste à créer des « entreprises à but d'emploi » qui, en contrepartie d'une aide financière des pouvoirs publics, embauchent en contrat à durée indéterminée des chômeurs inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

Instaurée d'abord sur seulement 10 territoires, cette expérimentation est actuellement étendue à 50 nouveaux territoires choisis par le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion après appel à candidatures.

À ce titre, cinq nouveaux territoires viennent d'être habilités :

- Le Puy-en-Velay (Haute-Loire) ;
- Pantin – Quartier des 4 chemins (Seine-Saint-Denis) ;
- Bagnolet – Quartiers de la Capsulerie et de la Noue Jean Lolive (Seine-Saint-Denis) ;
- Blois (Loir-et-Cher) ;
- Villeurbanne Les Brosses (Rhône).

En chiffres : mi-décembre 2022, 50 entreprises à but d'emploi faisaient travailler 1 385 personnes sur 47 territoires.

[Arrêté du 21 décembre 2022, JO du 24](#)

